

# TELESECURITE EN LOCAUX PROFESSIONNELS

La tranquillité est en vous.



SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SANS FIL



# Une protection vraiment globale de votre entreprise.

*En tant que dirigeant d'entreprise, vous avez à cœur de protéger vos collaborateurs, votre outil de travail et vos locaux professionnels. Une protection efficace de votre entreprise nécessite un système d'alarme performant associé à des services de télésécurité. Daitem vous offre cette possibilité. La télésécurité, parce qu'elle permet de déclencher des actions spécifiques en cas de message d'alarme de votre système, vous permet de renforcer la sécurité de votre entreprise. Vous et vos collaborateurs avez alors toute tranquillité d'esprit pour vous consacrer pleinement à vos missions.*



## Une surveillance à distance 24 h sur 24

Le système d'alarme Daitem, grâce à son transmetteur téléphonique, est en liaison avec le centre de télésurveillance.

Dès que l'intrusion est détectée, le centre de télésurveillance de Daitem est alerté.

Disponible 24h/24 et 7 jours sur 7, il procède immédiatement un contre-appel sur le site protégé. S'il s'agit d'une erreur de manipulation, vous devez alors indiquer votre code d'identification pour que la procédure s'arrête.

En cas de non-réponse ou d'identification suspecte lorsque l'interlocuteur ne peut donner le code d'identification, le centre de télésurveillance applique alors les consignes prévues dans votre contrat d'abonnement, contacte les personnes que vous avez désignées et, si besoin, les services d'intervention.



## L'efficacité d'un service complet et sur-mesure

La télésurveillance Daitem assure la gestion d'un ensemble complet de fonctions de sécurité :

- alarmes intrusion : protection des biens,
- alertes : protection des personnes,
- alarmes d'autoprotection,
- tentatives de fraude/brouillage radio,
- défauts batterie,
- éjections d'issues,
- alarmes défaut système (anomalies radio, défauts tension, autoprotection),
- enregistrement des mises en et hors service,
- absence de test cyclique,
- écoute,
- interpellation vocale sur l'alarme,
- abonnement chez un intervenant sélectionné par le service de télésurveillance Daitem.

**Avec Daitem,  
tous les détecteurs  
de votre système d'alarme  
sont télésurveillés**



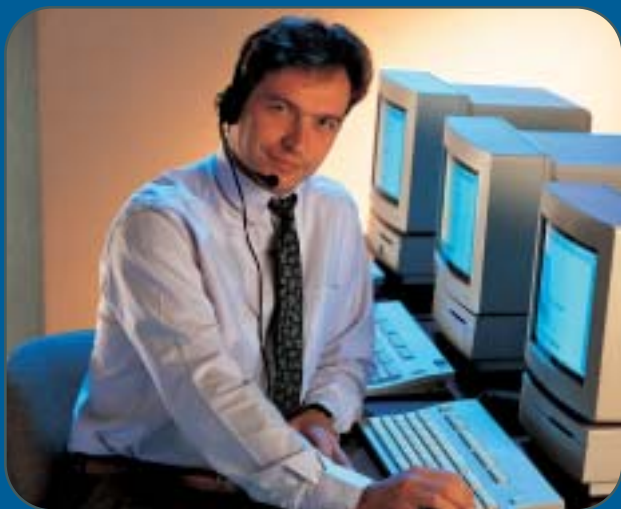
**En plus de cette gamme de fonctions, vous pouvez choisir de bénéficier des prestations suivantes pour compléter votre télésurveillance :**

- par forfaits mensuels : la gestion des alarmes techniques froid, inondation, coupure secteur, détection de fumée, l'envoi de listings hebdomadaires ou mensuels, le contrôle de mise en et hors service du système.
- à la demande : intervention sur site, ronde, heure de gardiennage, envoi ponctuel de listing d'évènements.

# L'intervention

et le gardiennage :  
pour un contrôle systématique  
de vos locaux en cas d'alerte.

*L'offre de télésécurité de Daitem va bien au delà de la surveillance à distance car elle inclut les services d'intervention et de gardiennage. Ces services sont assurés par des professionnels sélectionnés par Daitem pour vous assurer une protection renforcée de vos collaborateurs et de votre entreprise. En cas d'alerte, l'intervenant se rend sur place et contrôle vos locaux.*



Après raccordement de votre système d'alarme au service de télésurveillance, votre centre de télésécurité mandate un intervenant pour effectuer une reconnaissance des lieux en présence du responsable du site.

## L'intervention d'un spécialiste de la sécurité

Le centre de télésurveillance a réceptionné une alarme venant de vos locaux. Si aucune des personnes désignées dans votre contrat ne peut être jointe, un intervenant, spécialiste de la sécurité, se rend sur les lieux dans les meilleurs délais pour procéder à une levée de doute physique. Il prévient, si besoin, les forces de l'ordre et rédige un compte rendu.



*Pour vous assurer que vos locaux  
se situent bien dans la zone de couverture  
de l'intervention, appelez le*

**0892 25 95 95** \*  
0,34 € TTC/mn depuis un poste fixe

\*Les tarifs téléphoniques sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés en fonction des opérateurs et des appareils utilisés.





# Avec la vidéosécurité, gardez toujours un œil sur vos locaux.

*Daitem associe à la télésurveillance traditionnelle les services de la vidéosécurité ; ils vous permettent d'accéder à tout moment à des séquences vidéo des locaux de votre entreprise filmés par les caméras reliées à votre transmetteur vidéo ViewLight® Daitem.*



**1** *La vidéo et votre télésurveilleur, pour une plus grande efficacité.*



## *La levée de doute Vidéo*

Uniquement et systématiquement en cas de déclenchement d'alarme, votre télésurveilleur réceptionne et traite les séquences vidéo filmées par la caméra 1 reliée à votre transmetteur vidéo ViewLight®. Il peut ensuite les mettre à la disposition des forces de l'ordre sur votre demande. Ce contrat nécessite la souscription d'un contrat de télésurveillance Daitem.

- 1.** L'alarme se déclenche.
- 2.** Votre transmetteur vidéo ViewLight® déclenche l'enregistrement des séquences vidéo de la caméra 1 et votre transmetteur téléphonique avertit votre télésurveilleur.
- 3.** Votre télésurveilleur effectue une levée de doute vidéo sur toutes les caméras reliées à votre transmetteur ViewLight® et archive ces séquences jusqu'à un mois.
- 4.** Il procède à un contre-appel à votre entreprise et, si besoin, auprès de vos contacts désignés.
- 5.** Si le contre-appel n'est pas concluant, il déclenche l'intervention.



## 2 La vidéo, pour que vous gardiez un œil sur votre sécurité.



Les services ConsultWEB et ConsultMMS vous permettent de recevoir directement sur votre ordinateur ou votre téléphone portable des images de vos locaux professionnels filmées par la caméra 1 reliée à votre transmetteur vidéo ViewLight®, afin que rien ne vous échappe. Ces images sont disponibles sur déclenchement d'alarme, ou sur demande via le serveur vocal **0892 25 95 95** 0,34 € TTC/mn depuis un poste fixe. Ces services peuvent être souscrits indépendamment d'un contrat de télésurveillance Daitem.

### ConsultWEB :

Vous recevez un e-mail vous informant de la mise à disposition des séquences vidéo sur le site internet [www.daitem.fr](http://www.daitem.fr) sur lequel elles sont archivées jusqu'à un mois. Vous pouvez alors consulter ces séquences en accès sécurisé.

1. L'alarme se déclenche ou vous effectuez une demande sur le serveur vocal.
2. Votre transmetteur vidéo ViewLight® déclenche l'enregistrement des images de la caméra 1 et les transmet à votre télésurveilleur.
3. Votre centre de télésécurité vous envoie un e-mail pour vous prévenir de la mise à disposition de ces séquences.
4. Vous consultez les séquences vidéo archivées jusqu'à un mois sur le site [www.daitem.fr](http://www.daitem.fr).



Les services levée de doute vidéo, ConsultWEB et ConsultMMS peuvent être souscrits ensemble ou séparément.

### ConsultMMS :

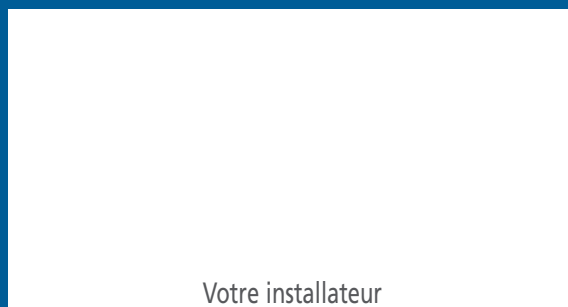
Vous recevez au format MMS sur votre téléphone portable la première image de la séquence vidéo envoyée par votre transmetteur ViewLight®.

1. L'alarme se déclenche ou vous effectuez une demande sur le serveur vocal.
2. Votre transmetteur vidéo ViewLight® déclenche l'enregistrement des images de la caméra 1 et les transmet à votre télésurveilleur.
3. Votre centre de télésécurité extrait la première image de cette séquence et vous l'envoie sur votre téléphone portable.



Pour demander à tout moment des images de votre entreprise, appelez le serveur vocal de télésurveillance Daitem au

**0892 25 95 95**  
0,34 € TTC/mn depuis un poste fixe



Rue du Pré de l'Orme - 38926 Crolles Cedex - Tél. 04 76 45 32 32 - Fax 04 76 45 32 20  
[www.daitem.fr](http://www.daitem.fr)